

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mai 2025

> **Pôle de Buchy** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **19**

Pouvoirs : **0**

Absents : **6**

Nombre de votants : **19**

Numéro
B2025-05-20-052

Point de l'ordre du jour
3

Objet
**Randonnée – Entretien
des itinéraires
appartenant au schéma
communautaire de la
randonnée Inter Caux
Vexin.**

Date de convocation
12 mai 2025

Affichage de la convocation
12 mai 2025

Rapporteur
Monsieur AGUADO

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mai à 18h00, se sont réunis à la salle polyvalente de Fresquiennes, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Dany LEMETAIS** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. NAVE Alain, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. SAGOT Pascal, M. LESELLIER Paul, M. AGUADO Anthony, M. HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. MOLMY Georges.

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. ALIX Dominique, M. CAJOT Norbert, Mme THIERRY Nathalie, M. GOSSE Emmanuel.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Anthony AGUADO, Vice-Président en charge de la mobilité, qui rappelle que les chemins de randonnées de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin doivent être entretenus via des campagnes de fauchage. A cet effet, un marché alloti (2 lots) passé en procédure adaptée a été lancé pour la période allant de 2025 à 2027.

Une date limite de remise des plis a été fixée au 31 Mars 2025, pour deux offres déposées. Après étude par les services et conformément au rapport d'analyse transmis, il est proposé au Bureau Communautaire l'attribution des marchés aux candidats suivants :

- Lot n°1 (itinéraires de randonnée situés à l'Ouest du territoire Inter Caux Vexin) : Entreprise CREAERT, pour un montant de 44 856,00 € HT ;
- Lot n°2 (itinéraires de randonnée situés à l'Est du territoire Inter Caux Vexin) : Entreprise CREAERT, pour un montant de 36 150,00 € HT ;

Vu :

- ✓ L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;

- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;

Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport du Vice-Président, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants ;
- De procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre ;
- D'inscrire les dépenses au compte 615231 – Entretien voies – BP 2025.

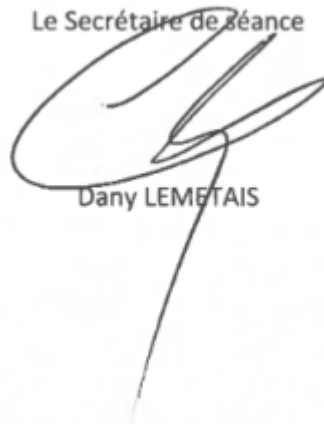
Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	19
Suffrages exprimés	19
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	10
Votes pour	19
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la CCICV,


Eric HERBET



Le Secrétaire de séance


Dany LEMETAIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250520-B2025-05-20-052-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025